

Le 5 mars 2020

PAR COURRIEL

L'honorable Filomena Tassi
Ministre du Travail
Filomena.Tassi@parl.gc.ca

L'honorable Carla Qualtrough
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'inclusion des personnes
handicapées
Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

Chambre des communes
Ottawa, ON
K1A 0A6

**Objet: Soutien d'urgence aux travailleuses et travailleurs sur les lieux de travail touchés par le
COVID-19**

Mesdames les Ministres,

Comme vous le savez, les inquiétudes concernant le virus COVID-19 s'intensifient au Canada et dans le monde entier. Le nombre de cas d'infection signalés est en augmentation dans de nombreux pays, dont plus de 30 cas confirmés ici au Canada. Outre la propagation de l'infection et les problèmes de santé publique évidents qui en découlent, il y a un effet démontrable sur l'économie, créant de l'incertitude et des difficultés pour les travailleuses et travailleurs canadiens. Pas plus tard que cette semaine, la Banque du Canada a justifié la baisse de son taux directeur en partie à cause du « choc économique négatif important » du COVID-19.

Unifor représente 315 000 travailleuses et travailleurs, dans tous les grands secteurs industriels de l'économie et dans le secteur public. Les dirigeants et les représentants de nos sections locales répondent régulièrement aux questions des membres sur les risques potentiels pour la santé d'une pandémie de COVID-19, ainsi que sur l'impact d'un ralentissement économique et sur les aides disponibles. Dans certaines situations, les conventions collectives contiennent des dispositions relatives à la sécurité de l'emploi et des revenus, ce qui permet de gérer les réductions d'effectifs et les indemnités de maladie de manière claire (même si c'est parfois temporaire). Toutefois, les protections sont moins nombreuses dans d'autres secteurs,

notamment là où le travail atypique et précaire (c'est-à-dire temporaire, à temps partiel, contractuel, indépendant) prédomine. Cela est particulièrement vrai pour les travailleuses et travailleurs non syndiqués, qui n'ont pas recours aux protections des conventions collectives.

À mesure que le virus COVID-19 se répandra, les conditions économiques s'aggraveront. Comme dans les situations d'urgence dont le Canada a été témoin par le passé (notamment l'épidémie de SRAS, le 11 septembre, la crise financière mondiale), nous devons nous préparer à des perturbations sectorielles. Cela implique des stratégies de protection de la santé et de sensibilisation des travailleuses et travailleurs les plus vulnérables (travailleurs de la santé, enseignants et personnel de soutien à l'éducation, travailleurs du transport, travailleurs de l'hôtellerie et de la vente au détail, etc.). Il s'agit également de déployer des efforts d'atténuation pour les travailleurs confrontés à des réductions d'équipes ainsi qu'à des licenciements temporaires et permanents. Les chaînes d'approvisionnement mondiales fonctionnent aujourd'hui de manière hyper-efficace, avec très peu de relâchement. De petites perturbations de l'approvisionnement peuvent entraîner la fermeture de chaînes de montage et d'usines inactives plus rapidement qu'à tout autre moment dans le passé. Tous les travailleurs et travailleuses sont susceptibles de subir ce ralentissement potentiel.

Il est encourageant de voir que le Premier ministre Trudeau a créé un comité spécial du cabinet fédéral, présidé par la ministre Freeland, pour coordonner la réponse du Canada à cette crise imminente. Il s'agit d'une étape importante.

En tant que ministres responsables des mesures d'aide d'urgence aux travailleuses et travailleurs, de stabilisation de l'emploi et d'aide au revenu, il est important que vous présentiez une série d'idées pour que les travailleuses et travailleurs (et les employeurs) canadiens aient les outils à leur disposition pour traverser cette tempête et atténuer autant que possible les dommages économiques.

À cet effet, nous encourageons vos ministères respectifs à agir rapidement, de façon décisive et en collaboration avec les provinces en ce qui concerne les divers soutiens aux travailleuses et travailleurs, y compris les mesures visant à:

- Supprimer le délai de carence standard d'une semaine pour les demandes de prestations de maladie, de compassion et de soignant familial de l'assurance-emploi, afin que les travailleuses et travailleurs aient un accès immédiat aux paiements, et réduire le nombre d'heures de travail admissibles à 360 (au lieu de 600);
- Augmenter la durée du congé de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines;
- Supprimer l'obligation de fournir un certificat médical pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi;
- Mettre en place une couverture spéciale d'urgence pour les travailleuses et travailleurs vulnérables (y compris les travailleurs précaires et les travailleurs autonomes) qui, autrement, ne recevraient pas de prestations d'assurance-emploi;

- Introduire des mesures spéciales « d'aide au revenu » pour les travailleuses et travailleurs à temps plein et à temps partiel du secteur des soins de santé (comme cela a été fait lors de l'épidémie de SRAS), qui sont plus susceptibles de contracter la COVID-19;
- Réduire à 360 le nombre d'heures admissibles aux prestations régulières d'assurance-emploi (qui se situe actuellement entre 420 et 700 heures), afin qu'un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs – en particulier les travailleurs vulnérables des secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de la vente au détail – puissent avoir accès aux prestations en cas de déplacement d'emploi (une évaluation de cette mesure devrait suivre, en envisageant de rendre ce changement permanent);
- Assouplir les règles fédérales de partage du travail, afin de maximiser l'admissibilité et d'améliorer les prestations pour atténuer les pertes d'emploi, en particulier dans les secteurs vulnérables (comme le tourisme).

Nous encourageons vivement vos ministères à collaborer avec leurs homologues provinciaux, et les invitons à envisager des mesures de soutien supplémentaires – notamment des congés de maladie payés prévus par la loi et l'exemption de l'obligation pour les employés de produire des notes de médecin (à tout le moins, en envisageant d'autres moyens moins onéreux de justifier les absences pour cause de maladie).

Il s'agit de mesures pratiques et prudentes qui contribueront à alléger le fardeau des travailleuses et travailleurs, alors que notre pays traverse cette crise imminente.

Nous apprécions le travail entrepris par le gouvernement fédéral jusqu'à présent, et serions heureux de fournir de plus amples informations et de soutenir ces mesures, si nécessaire.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos sincères salutations,



Jerry Dias
Président national

cc. Le très honorable premier ministre Trudeau, C.P., député, l'honorable ministre Chrystia Freeland, C.P., députée, l'honorable John Horgan, député provincial, l'honorable Jason Kenney, député provincial, l'honorable Scott Moe, député provincial, l'honorable Brian Pallister, député provincial, l'honorable Doug Ford, député provincial, l'honorable François Legault, député, l'honorable Blaine Higgs, député provincial, l'honorable Dennis King, député provincial, l'honorable Stephen McNeil, député provincial, l'honorable Dwight Ball, député, l'honorable Sandy Silver, député provincial, l'honorable Caroline Cochrane, députée provinciale, l'honorable Joe Savikataaq, député provincial, Lana Payne, Angelo DiCaro, Scott Doherty.

JD/AD/klsepb343